



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

# *Recueil Spécial Des Actes Administratifs*

**RECUEIL Spécial 2012-A du 11 janvier 2012**

**La version intégrale du recueil est consultable**

- sur support papier dans le hall d'accueil du public en préfecture et sous-préfecture.
- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :  
<http://www.puv-de-dome.pref.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

# SOMMAIRE

<b>REGLEMENTATION</b>
-----------------------

**Direction de la Réglementation. Pôle Réglementation et Libertés Publiques. Bureau de la Réglementation Générale et Economique.**

**ARRETE N° 2012/00093 du 10 janvier 2012** fixant la liste des personnalités qualifiées siégeant en Commission départementale d'aménagement commercial.

**3**

Direction de la Réglementation



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
POLE REGLEMENTATION ET LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE ET  
ECONOMIQUE

## ARRÊTÉ

**Fixant la liste des personnalités qualifiées siégeant  
en Commission départementale d'aménagement commercial**

**Le Préfet de la région Auvergne,  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

---

### ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2008 et l'arrêté préfectoral modificatif du 7 octobre 2009 sus-visés, sont abrogés.

**ARTICLE 2 :** Les personnalités qualifiées appelées à siéger en commission départementale d'aménagement commercial sont .

Pour le collège « Développement durable »

- M. Sylvain AVRIL, ingénieur, conseiller technique de l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (ADUHME, agence locale des énergies)
- M. Michel VERNIN, Urbaniste IEP (Institut d'Etudes Politiques), architecte DPLG (diplômé par le gouvernement), ingénieur en chef de la Fonction Publique Territoriale

Pour le collège « Aménagement du territoire »

- M. Bernard CAZALBOU, représentant la Fédération départementale de l'Environnement et de la Nature (FDEN 63)
- M. Jean-Pierre GUILLAUMAT, architecte urbaniste

Pour le collège « Consommation »

- M. Daniel BIDEAU, membre de l'association de consommateurs UFC Que Choisir
- M. Jean-Michel CUSSET, membre de l'association de consommateurs INDECOSA

**ARTICLE 3** : La durée de leur mandat est de trois ans. Les personnalités qualifiées ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs. Si elles perdent la qualité en vertu de laquelle elles ont été désignées ou en cas de démission, de décès ou de déménagement hors des limites du département, les personnalités qualifiées sont remplacées pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et notifié aux intéressés.

A Clermont-Ferrand, le

10 JAN. 2012



LE PREFET,  
~~Le Préfet, en sa qualité de~~  
~~Le Secrétaire Général,~~

Jean-Bernard BOBIN